



NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,
du budget et de l'administration****Premier rapport: Questions financières
et exécution du programme***Table des matières*

	<i>Page</i>
Programme et budget pour 2004-05	1
a) Position des comptes au 31 décembre 2004	1
b) Recouvrement des contributions depuis le 1 ^{er} janvier 2005	2
Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2003.....	3
Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2004.....	4
Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de 2002-03	7
Fonds pour les systèmes informatiques.....	8
Rapport du Sous-comité du bâtiment	10
Rapport sur l'exécution du programme en 2004	11
Dépenses proposées concernant le bâtiment du siège	17
Délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail	18
Examen de la collaboration du BIT avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies	19
Autres questions financières.....	19
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS): rapport statistique sur la situation financière et budgétaire des organismes des Nations Unies.....	19

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 8, 9, 17 et 23 mars 2005 sous la présidence de M. P. Séguin, Président du Conseil d'administration. M. B. Botha (porte-parole des employeurs) était rapporteur.
2. Le Président s'est félicité du fait que le Samoa, le 7 mars 2005, est devenu le 178^e Etat Membre de l'OIT.

Programme et budget pour 2004-05 (Première question à l'ordre du jour)

3. La commission était saisie de deux documents¹ portant sur la position des comptes au 31 décembre 2004 et sur le recouvrement des contributions depuis le 1^{er} janvier 2004.

a) Position des comptes au 31 décembre 2004

4. M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a regretté le recours à l'argument des effets du taux de change, estimant que l'évolution des taux de change a des effets parfois négatifs mais parfois positifs, et a pris note du fait que le budget pour 2004-05 sera entièrement dépensé. Sur la question des Etats ayant perdu le droit de vote, il s'est demandé si certains Etats ne profitent pas des arrangements existants pour recouvrer le droit de vote sans pour autant s'acquitter de leur contribution pour l'année en cours, perpétuant ainsi la situation. Il a également demandé que soit examiné le cas des Etats ayant perdu le droit de vote mais qui continuent de bénéficier d'une assistance technique importante. Il a souhaité des explications sur la dérogation au chapitre V du Règlement financier décidée par la Conférence internationale du Travail pour financer les contributions dues par deux pays ainsi que sur la rubrique «Autres provisions budgétaires» d'un montant de 11 millions de dollars. Enfin, l'intervenant a appelé les Etats Membres à s'acquitter de leurs contributions dans les temps afin de permettre la bonne exécution des programmes de l'Organisation.
5. M. Botha, s'exprimant au nom des membres employeurs, a appuyé les commentaires formulés par les travailleurs.
6. Le représentant du gouvernement du Canada a demandé des éclaircissements à propos des «mesures spéciales» que le Directeur général a mises en œuvre pour maintenir les dépenses dans les limites budgétaires et qui se sont traduites par un excédent des recettes sur les dépenses d'environ 31 millions de dollars. Il a pris note de la présentation conjointe du Compte d'ajustement des recettes et du Fonds de roulement. Le Compte d'ajustement des recettes s'élève à plus de 37 millions de francs suisses. L'intervenant a demandé s'il s'agit d'un domaine dans lequel des recettes pourraient être dégagées à l'avenir.
7. Le représentant du gouvernement du Japon a déclaré que son gouvernement s'est acquitté de la totalité de ses contributions pour 2004 et il a encouragé les autres Etats Membres à le faire rapidement. Il a fait bon accueil aux économies que le Bureau a réalisées à la fin de la première année de l'exercice biennal et noté qu'elles représentent environ 10 pour cent du montant total des contributions fixées qui ont été reçues en 2004. Il a déclaré que son gouvernement est favorable à un budget à croissance zéro pour l'exercice biennal 2006-07.

¹ Documents GB.292/PFA/1/1 et GB.292/PFA/1/2 et (Add.).

Il a exprimé l'espoir que le Bureau continuera de réaliser des économies pour absorber toute augmentation de coûts à l'avenir.

8. La représentante du gouvernement de l'Allemagne a demandé des renseignements sur les coûts de la commission d'enquête concernant le Bélarus qui semblent élevés (577 000 dollars).
9. Le Trésorier et contrôleur des finances (M. Johnson) a précisé qu'une procédure officielle doit être suivie lorsqu'un Etat Membre en retard dans le versement de sa contribution demande des arrangements financiers pour pouvoir récupérer son droit de vote. Une fois que la Conférence a approuvé un arrangement en vertu duquel les retards de paiement d'un Etat Membre sont consolidés et payables en annuités pendant une période fixée, l'Etat Membre est autorisé à voter à condition que, au moment du vote, il ait versé la totalité de l'ensemble des annuités prévues par l'arrangement, ainsi que la totalité des contributions financières qui étaient dues avant la fin de l'année précédente. Tout Membre qui, à la fin de la Conférence, n'a pas payé la totalité des annuités et des contributions de l'année en cours dues avant la fin de l'année précédente perd son droit de vote. La perte du droit de vote n'empêche pas un Etat Membre de bénéficier de la coopération technique de l'OIT.
10. A propos de la passation par pertes et profits du montant dû par l'ex-République fédérale socialiste de Yougoslavie, l'intervenant a indiqué que l'OIT suivra la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les crédits accordés à deux Etats Membres, crédits qui ont été prélevés sur le Fonds de roulement, constituent une décision qui a été prise en dérogation au chapitre V du Règlement financier. Cette décision n'a pas de précédent. Le montant qui figure au tableau 2 sous la rubrique «Autres provisions budgétaires» (plus de 11 millions de dollars) est composé de quatre éléments principaux: annuités au titre du bâtiment du siège; contributions aux organes du régime commun des Nations Unies et aux commissions interinstitutions; Service médical commun; et contributions à l'assurance maladie des retraités. Se référant au fait que les dépenses au 31 décembre 2004 représentent moins de la moitié du budget biennal, l'intervenant a expliqué que ce résultat correspond aux résultats des exercices biennaux précédents en cours dans lesquels c'est toujours pendant la deuxième année de l'exercice biennal que l'on a enregistré des dépenses plus élevées. Les mesures spéciales que le Directeur général a prises visaient initialement à modérer les dépenses d'exécution puis, à la fin de 2004, à retirer des allocations afin de veiller à ce que les crédits approuvés ne soient pas dépassés.
11. Le Compte d'ajustement des recettes a été créé en 1993 en tant que mécanisme de flux de trésorerie lorsque le rôle du Fonds de roulement a été réexaminé et son montant diminué (de 53,6 millions à 35 millions de francs suisses). L'intervenant a précisé que les chiffres donnés pour la commission d'enquête concernant le Bélarus constituent une estimation budgétaire et qu'un décompte détaillé pourra être communiqué à la demande.
12. M. Blondel a fait remarquer que certaines dépenses sont et doivent rester incompressibles. Les commissions d'enquête sont exceptionnelles et la décision d'organiser ou non une telle commission doit se baser sur des critères d'utilité et d'efficacité et non sur des critères financiers. De plus, le travail impliqué est beaucoup plus important qu'il n'apparaît et va bien au-delà d'un simple déplacement dans le pays concerné.

b) Recouvrement des contributions depuis le 1^{er} janvier 2005

13. Le Trésorier et contrôleur des finances a informé la commission des contributions d'Etats qui ont été recouvrées depuis la publication du document.

Contributions reçues

2005	Arriérés	Total en francs suisses
Argentine *	2 470 000	2 470 000
	2 470 000	2 470 000

* L'Argentine a maintenant récupéré son droit de vote.

Le montant total des contributions reçues à ce jour s'élève donc à 99 298 713 francs suisses, dont 86 817 341 francs suisses au titre des contributions de 2005 et 12 481 372 francs suisses au titre des arriérés de contributions. Le montant dû au 8 mars 2005 est de 362 032 488 francs suisses.

14. M. Blondel s'est félicité de l'amélioration de la situation par rapport à l'année précédente constatée dans le document et a remercié les gouvernements qui s'acquittent de leur contribution dans les délais.
15. M. Botha a appelé les Etats Membres à s'acquitter aussitôt que possible de leurs contributions et s'est dit préoccupé par le montant des arriérés et par le fait que des pays ont perdu leur droit de vote pour cette raison.
16. Le représentant du gouvernement du Canada a déploré le fait que le montant des contributions dues dépasse 362 millions de francs suisses.

Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2003 (Deuxième question à l'ordre du jour)

17. La commission était saisie d'un document ² sur la suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2003.
18. M. Blondel s'est félicité que, suite à l'audit demandé par le Trésorier et contrôleur des finances, le Bureau ait mis en place des procédures d'appel d'offres plus rigoureuses. Il a également invité le Bureau à tenir compte de la responsabilité sociale des fournisseurs au moment de l'appel d'offres. Le groupe des travailleurs, qui avait suggéré un audit des bureaux extérieurs, s'est dit très satisfait que les bureaux extérieurs ayant fait l'objet d'un tel audit aient présenté des rapports complets sur les mesures prises en réponse aux recommandations formulées.
19. M. Botha s'est dit satisfait que les recommandations aient été appliquées. Il a fait observer que les comptes d'attente restent préoccupants. A propos de la procédure d'appel d'offres, il a souligné que la notion de responsabilité sociale de l'entreprise est une question extrêmement complexe et qu'elle est souvent appliquée de façon subjective. Il serait utile d'examiner cette question au Conseil d'administration pour veiller à ce que les procédures d'appel d'offres qui concernent des entreprises socialement responsables soient appliquées objectivement et de façon indépendante.

² Document GB.292/PFA/2.

Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2004 (Troisième question à l'ordre du jour)

20. La commission était saisie d'un document³ présentant le rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2004.
21. M. Blondel a rendu hommage au Chef auditeur interne appelé à quitter ses fonctions d'ici un an. A son départ se posera la question de savoir s'il est préférable de recruter quelqu'un de l'extérieur ou de faire appel à quelqu'un qui connaisse bien l'Organisation. La question mérite réflexion, même si les travailleurs sont plutôt favorables à la deuxième option. Il faudrait également s'interroger, d'une part, sur la mutation du rôle du Chef auditeur interne, la mission de conseil semblant prendre le dessus sur celle de contrôle et d'investigation et, d'autre part, sur les moyens affectés à ce travail.
22. Il faut donner rapidement suite aux recommandations du Chef auditeur interne, notamment en ce qui concerne les comptes d'attente. L'intervenant a demandé des renseignements complémentaires sur l'approche de l'IPEC pour la procédure de sélection des partenaires d'exécution et a soutenu la recommandation concernant l'affectation de fonds destinés à des évaluations a posteriori de projets de l'IPEC. Concernant le Centre de Turin, il faut rappeler que, dans l'accord signé entre l'OIT et le gouvernement italien, ce dernier avait demandé à l'OIT d'accroître sa contribution pour l'amener au même niveau que la sienne. Enfin, l'orateur a appuyé la proposition du Chef auditeur interne concernant la création d'une unité spéciale d'enquête.
23. M. Botha a dit partager le point de vue des travailleurs et s'est félicité de l'absence de faiblesse grave dans le système général de contrôle interne. Il a noté que certains projets ayant fait l'objet d'un audit ont été mentionnés et d'autres non, et il en a demandé la raison. L'audit du Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail n'a révélé aucun problème. Dans le domaine de la coopération technique, l'intervenant s'est dit préoccupé du fait que le Bureau demande à un donateur de contribuer à des dépenses qui ne lui ont pas été communiquées au moment voulu, ce qui risque de porter atteinte à la crédibilité de l'Organisation auprès des donateurs.
24. Se référant aux projets de l'IPEC menés au Bangladesh et au Pakistan, il a demandé comment le BIT choisit ses partenaires dans le cadre de l'exécution d'un projet. Il a souligné l'importance d'associer les partenaires sociaux à ce choix. En ce qui concerne le bureau d'Islamabad, il s'est demandé pourquoi c'est une société d'ingénieurs de Genève, plutôt qu'une entreprise locale, qui a été mandatée pour l'évaluation des dégâts subis par le toit de l'auditorium. Il a demandé des informations en ce qui concerne les résultats du questionnaire IRIS. S'agissant du Centre de Turin, il a noté que le gouvernement italien a demandé que la contribution de l'OIT au budget soit égale à la sienne. Notant le retard pris, à Turin, pour l'établissement des factures, il a demandé de faire en sorte d'établir ces factures dès le lancement des activités.
25. L'orateur s'est dit favorable à l'idée d'une unité spéciale d'enquête. Il a demandé plus de renseignements concernant les dépenses que cela engendrera et si elles ont été prises en compte dans le budget. S'agissant de la recommandation du Commissaire aux comptes, il s'est enquis de la préparation du manuel d'audit interne et de l'utilisation d'un système d'audit électronique, et plus précisément de l'accueil réservé à ce système et de la façon dont il est utilisé.

³ Document GB.292/PFA/3.

26. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a noté qu'une entreprise extérieure a été engagée pour mener l'une des investigations de l'audit interne.
27. Le représentant du gouvernement du Canada a fait remarquer qu'il serait utile, dans les prochains rapports, d'introduire une annexe pour les questions nécessitant un suivi, laquelle annexe ferait état des mesures prises au titre de ce suivi. Pour ce qui est de la création d'une unité spéciale d'enquête, il a rappelé qu'il est nécessaire d'avoir de plus amples informations sur les dépenses que cela entraînera, sur le nombre de cas concernés et sur le temps passé par l'auditeur interne sur ces cas.
28. Le représentant du gouvernement de l'Italie a espéré que d'autres gouvernements participeront au financement du Centre de Turin. Il a dit partager les préoccupations concernant le recours à une entreprise extérieure pour une investigation interne.
29. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a soulevé la question des violations de la discipline financière dans un programme mené en Afrique. Selon le Chef auditeur interne, il n'est pas possible de calculer les pertes avec exactitude et l'intervenant s'est demandé comment résoudre cette situation. L'intervenant a recommandé de mettre l'accent sur le recrutement de membres du personnel compétents plutôt que sur l'amélioration de la formation comme cela est proposé. En ce qui concerne le bureau d'Islamabad, il a également demandé des explications sur les raisons pour lesquelles le Bureau n'a pas fait appel à des ingénieurs locaux.
30. Le représentant du gouvernement du Pakistan a dit que l'auditorium du bureau d'Islamabad est utilisé non seulement pour les activités des organisations des Nations Unies mais aussi pour des activités tripartites. Le Pakistan dispose d'experts techniques tout à fait compétents pour réparer le toit de l'auditorium.
31. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a, elle aussi, approuvé l'idée d'une annexe relative aux mesures prises pour donner suite aux recommandations, analogue à celle qui est établie par le Commissaire aux comptes. Elle a demandé un exemplaire du manuel d'audit interne. S'agissant de la création d'une unité spéciale d'enquête, elle a suggéré l'élaboration d'un document sur le sujet. A la suite de l'audit mené dans deux bureaux extérieurs, l'auditeur interne a relevé l'absence de plan mobile chiffré pour l'entretien des bâtiments. Cette question est, selon elle, préoccupante et elle la soulèvera lorsque le Sous-comité du bâtiment se réunira.
32. Le Chef auditeur interne (M. Burton) a expliqué que l'enquête suit son cours en Afrique. Le Bureau a été informé de cette situation à la fin de 2004 et une visite sur place sera effectuée après la session du Conseil d'administration afin de recueillir davantage d'informations. L'intervenant a proposé de présenter un document à la session de novembre du Conseil d'administration en ce qui concerne l'unité spéciale d'enquête évoquée. Selon lui, elle devra fonctionner avec un personnel composé de trois fonctionnaires de la catégorie des services organiques et un fonctionnaire de la catégorie des services généraux pour renforcer la capacité d'investigation du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO).
33. Les réponses au questionnaire sur le projet IRIS ont été nombreuses (70 pour cent de retour à ce jour) mais, étant donné que le déploiement d'IRIS est la priorité du Bureau, le rapport final sera provisoirement différé. Le questionnaire a été adopté pour aider le Bureau à identifier les problèmes et il fera office de guide pour les prochains audits. Le manuel d'audit interne a été achevé, sur la recommandation du Commissaire aux comptes, et est conforme aux normes applicables au sein du système commun des Nations Unies. Il a été conçu pour aider les personnes chargées des audits et fournir des orientations en ce qui concerne l'ensemble des fonctions de l'audit. L'intervenant a proposé d'inviter l'Institut de

l'audit interne à évaluer dans quelle mesure l'OIT applique les normes en matière d'audit. Le manuel a été distribué à très peu de personnes; le Directeur général et le Commissaire aux comptes en ont eu un exemplaire, et le personnel chargé des audits s'est vu expliquer chacun des chapitres. Le manuel peut être montré aux délégués, mais ceux-ci ne doivent pas le conserver.

- 34.** Le directeur exécutif et directeur du Centre de Turin (M. Trémeaud), répondant aux questions sur le temps mis par le Centre pour établir les factures et pour recevoir le paiement de ses activités, a expliqué que le Centre est confronté à une série de contraintes sur lesquelles il a peu de contrôle. Ainsi, il faut d'abord clore les comptes ce qui, si l'activité a lieu hors de Turin, exige de passer par des bureaux du PNUD ou de l'OIT qui prennent en moyenne de trois mois à un an pour communiquer les documents comptables. Certains gouvernements ou institutions de financement exigent, pour payer, de recevoir d'abord les factures et preuves de paiement des fournisseurs. D'autres, dont l'Union européenne, qui est un partenaire important du Centre, ne procèdent au paiement qu'après réalisation d'un audit des dépenses, audit qui peut intervenir six mois ou plus après la fin des activités. Néanmoins, deux consultants ont été recrutés pour examiner comment le Centre peut influencer sur certains facteurs afin d'accélérer l'ensemble du processus. Concernant les avances, le Centre demande en principe systématiquement un versement anticipé aux donateurs. Toutefois, conformément aux recommandations du Chef auditeur interne, toute dérogation à cette règle devra dorénavant être justifiée par écrit par le trésorier du Centre.
- 35.** Le directeur exécutif du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail (M. Tapiola) a dit qu'il existe des lignes directrices pour le choix des partenaires d'exécution et que des efforts seront faits pour les améliorer. Rechercher des partenaires est une entreprise de longue haleine et n'a pas donné lieu à une amélioration de la qualité de ces partenaires. La priorité est donnée aux partenaires sociaux en raison de la nécessité de renforcer leur capacité, et cette procédure n'est par conséquent pas totalement fondée sur la concurrence.
- 36.** Le Trésorier et contrôleur des finances a dit que le Bureau, conformément à la pratique établie, fournira, à la session de mars 2006, un rapport complet sur les mesures prises en ce qui concerne tous les points soulevés dans le rapport du Chef auditeur interne. Pour ce qui est du projet de coopération technique concerné, il n'y a pas eu de perte, mais simplement du retard dans l'indication des dépenses au donateur. Une demande de remboursement lui a été faite.
- 37.** S'agissant des comptes d'attente, l'intervenant a dit que le Bureau a pris des mesures dans ce domaine et est intervenu auprès des régions, mettant en place un nouveau système d'information sur l'état des comptes qui prévoit un contrôle plus régulier de ces comptes. Dans le cadre de ce processus, les comptes d'attente d'une région donnée ont été examinés de près. A la suite de cela, l'utilisation directe de ces comptes a été abandonnée dans un certain nombre de bureaux. Depuis 2002, le solde des comptes d'attente a été réduit de 30 pour cent, ce qui, certes, peut encore être amélioré.
- 38.** Les services d'un ingénieur consultant de Genève ont été requis pour l'élaboration de spécifications techniques pour la réparation du toit du bureau d'Islamabad. Un appel d'offres, en cours de préparation, sera lancé auprès de fournisseurs locaux et internationaux, et la solution la moins chère sera privilégiée. Enfin, en ce qui concerne l'absence de plan mobile chiffré pour l'entretien des bâtiments, chaque budget régional prévoit des fonds pour l'entretien régulier des locaux, mais aucune provision n'est faite au titre de travaux de rénovation ou de modernisation.

Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de 2002-03 (Quatrième question à l'ordre du jour)

39. La commission était saisie d'un document⁴ sur la suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de 2002-03, document qui rappelle les recommandations du Commissaire aux comptes et indique les mesures prises par le BIT.
40. M. Blondel s'est félicité de la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2002-03 même s'il a regretté l'approche quelque peu impérative de certaines recommandations. En ce qui concerne le système IRIS, le recours aux consultants externes a diminué, un programme de formation complet est en cours d'élaboration, une stratégie globale de sécurité informatique est à l'étude mais le coût total du système n'est toujours pas connu malgré les demandes répétées du groupe des travailleurs. L'orateur a insisté à nouveau pour connaître le coût global de l'opération. Concernant la gestion des biens immobiliers, une stratégie en matière de locaux va être mise au point mais, s'agissant des sources de financement pour les travaux de rénovation, les travailleurs souhaitent une discussion au sein du Sous-comité du bâtiment avant toute décision sur le recours éventuel à des fonds privés. Pour ce qui est de la stratégie en matière de ressources humaines, l'intervenant s'est réjoui des négociations prévues entre la direction et le syndicat mais a expliqué que les travailleurs s'opposeraient à toute remise en cause du système d'évaluation des postes et à toute dévalorisation des qualifications. Enfin, il s'est félicité des nouvelles exigences en matière de formation financière dans les bureaux extérieurs.
41. M. Botha a appuyé avec force les commentaires faits au nom des travailleurs qui souhaitent avoir des réponses aux questions de coûts. Le personnel du BIT n'est pas inclus dans les coûts d'IRIS mais le mot «coûts» est utilisé d'une manière assez vague. Les coûts du sommet africain de Ouagadougou en sont un exemple. Lors du calcul des coûts, il faudrait aussi tenir compte des coûts internes. Certaines des mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations du Commissaire aux comptes auraient pu être décrites d'une façon plus claire, et la suite donnée à la recommandation 16 semble inappropriée. Les employeurs souhaiteraient connaître les coûts par rapport aux bénéficiaires. De même, les mesures prises par le Bureau pour donner suite à la recommandation 19 concernant les inventaires ne semblent pas suffisantes.
42. Le représentant du gouvernement du Japon a jugé regrettable la lenteur avec laquelle on s'attache à régler les problèmes. La recommandation 16 concernant la stratégie en matière de ressources humaines a été soumise en juin 2004 et examinée en novembre; or c'est seulement une esquisse de solution qui sera soumise à la présente session.
43. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a déclaré que le rapport reflète les préoccupations de son pays. Il a demandé quand l'étude de la reconfiguration des processus métiers sera achevée et si les résultats justifieront les sommes investies dans IRIS.
44. Le Trésorier et contrôleur des finances a indiqué que, pour donner suite à la recommandation 13, le Bureau a décidé d'examiner toutes les possibilités de financement et pas seulement les possibilités de financement privé. En ce qui concerne la recommandation 19 relative aux inventaires, le système de comptabilité est à jour. Il manque seulement les inventaires de 13 des 46 bureaux. L'orateur a précisé que des

⁴ Document GB.292/PFA/4.

réponses aux questions concernant IRIS seront fournies lors de l'examen de la cinquième question à l'ordre du jour.

45. Le directeur du Département du développement des ressources humaines (M. Ng Gek-Boo) a expliqué que les recommandations sont très importantes pour la stratégie des ressources humaines et qu'elles sont prises en compte dans le document présenté à ce sujet. En ce qui concerne l'évaluation des emplois, des recherches très poussées ont été menées à bien, qui seront utiles à l'ensemble du système des Nations Unies. Des discussions sont en cours avec les responsables hiérarchiques et le Syndicat du personnel en vue de la révision des méthodes d'évaluation des performances. En ce qui concerne les coûts et avantages, la stratégie a été jugée trop ambitieuse, son coût ayant été estimé par le Commissaire aux comptes à 5 millions de dollars par an. Elle a donc été réexaminée et revue à la baisse. Des discussions ont lieu régulièrement avec le Commissaire aux comptes pour la fixation des priorités.

Fonds pour les systèmes informatiques (Cinquième question à l'ordre du jour)

46. La commission était saisie d'un rapport d'avancement concernant IRIS ⁵.
47. M. Botha a demandé si les coûts des fonctionnalités supplémentaires étaient inclus dans le contrat original. Il a noté que les tests d'acceptation par les usagers ne sont pas encore terminés et a demandé s'il faudra en conséquence recommencer la formation. Il a jugé urgent qu'IRIS soit déployé sur le terrain.
48. M. Blondel a insisté sur l'importance de la communication et de la formation pour venir à bout du sentiment quelque peu négatif face à IRIS et susciter une approche positive parmi les utilisateurs. Il s'est interrogé sur la qualité de la formation donnée et a demandé des modules particuliers adaptés aux différentes tâches de même qu'un encadrement pratique du personnel utilisateur par des moniteurs. Néanmoins, quelles que soient les activités mises en place, certaines personnes risquent de ne pas s'intégrer; au plan des ressources humaines, il faut prendre en considération ce problème car il ne faudrait pas qu'il engendre des départs en retraite anticipés, venant s'ajouter aux nombreux départs déjà prévus au cours des prochaines années. Enfin, l'orateur a de nouveau demandé quel était le coût global du système IRIS et a indiqué que l'état financier figurant dans le document ne répond pas à toutes ses interrogations.
49. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, parlant au nom des PIEM, a pris note des dernières informations (qui ont mis beaucoup de temps à arriver) et s'est dite très préoccupée par les coûts actuels et futurs. L'importance accordée au déploiement fait qu'il est impossible de progresser sur le front de l'efficacité. L'oratrice a demandé quels gains d'efficacité les départements du développement des ressources humaines et des services financiers tireront de la mise en service à la fin du mois de mars. Elle a demandé comment des économies supplémentaires sont identifiées et par qui, et comment et où le Bureau tirera profit des informations dont il disposera plus rapidement grâce à IRIS. Elle a déclaré espérer que le Vérificateur interne et le Commissaire aux comptes ont approuvé la décision de n'avoir aucun système disponible durant la période de transition et de mettre hors service les anciens systèmes.
50. Le représentant du gouvernement d'El Salvador, parlant au nom du groupe des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), s'est dit préoccupé par le coût d'IRIS et par

⁵ Document GB.292/PFA/5.

son impact à la fois sur les programmes (notamment les programmes de coopération technique) et sur les objectifs stratégiques. Il a demandé instamment que l'on continue à étudier les économies qui pourraient être réalisées sur IRIS, économies qui pourraient être affectées à la coopération technique dès 2006-07.

51. Le représentant du gouvernement du Japon a approuvé la déclaration faite au nom des PIEM. La recommandation 3 concerne les mises à jour. Le document actuel n'en mentionne pas le coût. Il faudrait qu'un document sur le coût de ces mises à jour soit présenté afin que l'on puisse en discuter. Le Commissaire aux comptes a recommandé un examen complet des processus et le Bureau a répondu que des économies sont attendues après la mise en service d'IRIS. Ces économies ne figurent pas dans les dépenses de personnel indiquées dans le programme et budget et l'orateur a demandé où il pourrait en trouver trace.
52. La représentante du gouvernement de l'Allemagne a déclaré approuver la déclaration faite au nom des PIEM et a demandé si le Bureau peut garantir que les coûts d'IRIS, tels qu'ils sont indiqués dans l'état récapitulatif, ne seront pas dépassés.
53. Le représentant du gouvernement du Canada s'est enquis du calendrier de l'étude des coûts et bénéfiques et a demandé si l'équipe de travail mentionnée dans le document sera permanente. Il a aussi demandé si la formation est terminée au siège et si les modules de formation seront utilisés sur le terrain.
54. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis, tout en appuyant la déclaration faite au nom des PIEM, s'est félicité que les dépenses consacrées à IRIS n'aient pas été imputées sur les imprévus.
55. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a demandé quand le rapport sur les processus de reconfiguration et les gains d'efficacité rendus possibles par la mise en service d'IRIS sera prêt.
56. La responsable du projet IRIS et directrice exécutive du Secteur du dialogue social (M^{me} Paxton) a indiqué que les fonctionnalités supplémentaires de la version 1.1 n'entraîneront aucune majoration des coûts. Le Bureau envisage de procéder à de petits changements dans le cadre de l'amélioration continue du système. Seul un test d'acceptation par les usagers n'a pas été mené à son terme et la formation correspondante a donc dû être reportée. L'oratrice a admis qu'il est souhaitable qu'IRIS soit déployé sur le terrain le plus tôt possible, mais il faut commencer par examiner les systèmes qui y sont en vigueur. Elle a indiqué que 220 processus métiers ont déjà été étudiés et des économies identifiées. Certains remaniements ont été opérés et la formation actuelle en tient compte. L'oratrice s'est dite prudemment optimiste en ce qui concerne l'avancement d'IRIS à ce jour.
57. Pour ce qui concerne la participation et la formation des usagers, le personnel a été de plus en plus associé aux activités dans le cadre du Comité des parties prenantes, du Conseil d'IRIS, du site Web, etc. Un plan individuel de formation a été établi qui prévoit des demi-journées de formation étalées sur huit semaines. Pour l'échelonnement de la formation, les usagers les plus prioritaires ont été identifiés. Environ 550 personnes devraient être formées d'ici la fin du mois de mars. Toute la formation qui doit être donnée au siège sera terminée en juillet. Pour l'appui aux usagers, on identifiera les principaux usagers dans chaque section afin qu'ils puissent bénéficier d'une aide immédiate, qui sera complétée par un support spécialisé.
58. L'oratrice est convenue que l'attention devra se porter sur les économies après la mise en service mais que, pour l'instant, il faut se concentrer sur la mise en service elle-même. La

reconfiguration des processus aidera à réaliser des gains d'efficacité. Le module relatif aux voyages en est un bon exemple. Les données figurant dans les propositions de programme et de budget pour 2006-07 sont aussi un produit d'IRIS. Quant au coût des mises à jour, aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne la prochaine mise à jour; dans l'industrie, un cycle quinquennal est la norme pour une refonte majeure. Pour ce qui est des dépenses, l'état financier figurant dans le document comprend deux grandes composantes: la première concerne la conception et le développement d'IRIS jusqu'au milieu de novembre 2004 (un peu moins de 40 millions de dollars), et la seconde les projections de novembre 2004 jusqu'à la fin de 2005, soit 11,9 millions de dollars. Les crédits s'élèvent à 10,4 millions de dollars pour cette période mais il est sûr et certain que les économies permettront de combler la différence entre les deux chiffres. Les dépenses sont suivies de très près, semaine après semaine. Le personnel du BIT affecté au projet est inclus dans le calcul des coûts mais non le temps du personnel qui n'est pas affecté au projet. En ce qui concerne les économies, 7,5 millions de dollars de dépenses de personnel renouvelables ont été identifiés pour le présent exercice et les exercices suivants. L'oratrice a confirmé que l'équipe de travail sera permanente. Il existe un dialogue constant avec le Vérificateur interne et le Commissaire aux comptes (par exemple, donner suite à la recommandation relative à la mise en parallèle des états de paie), mais aucune autorisation préalable n'a été demandée pour les procédures de transfert ou mise hors service des anciens systèmes. En fait, le projet et les unités concernées ont élaboré des processus très précis pour assurer un enregistrement et un rapprochement appropriés des transactions durant la phase de transition. Les données des anciens systèmes seront archivées et donc disponibles en cas de besoin. Des matériels de formation sont en cours d'élaboration et, à la fin, la formation sera dispensée par du personnel du BIT. L'oratrice a déclaré que les processus de reconfiguration ne prennent jamais fin mais qu'elle espère que, d'ici la fin de 2005 ou en 2006, le Bureau bénéficiera de processus de gestion améliorés grâce à la mise en service d'IRIS.

Rapport du Sous-comité du bâtiment (Sixième question à l'ordre du jour)

- 59.** Le président du Sous-comité du bâtiment a présenté le rapport ⁶ des discussions menées par le sous-comité le lundi 14 mars. S'agissant des deux projets de construction, il a fait savoir que le bâtiment du bureau de Santiago serait achevé en mai 2005 et que le contrat portant sur la construction du bureau de Dar es-Salaam a pu être renégocié dans les limites budgétaires; la construction commencerait en avril 2005. Quant à la stratégie de logement, malgré les préoccupations exprimées devant le manque de progrès, le sous-comité a été en mesure d'identifier les principaux domaines où le Bureau devrait engager des travaux avant novembre 2005.
- 60.** M. Botha a approuvé le point soumis pour décision.
- 61.** M. Khurshid Ahmed (membre travailleur et vice-président du Sous-comité du bâtiment) a souligné que l'OIT est la seule organisation du système des Nations Unies à posséder du terrain. Il a formulé l'espoir que des ressources suffisantes seraient consacrées à l'entretien des bâtiments, plus particulièrement à leur modernisation, et que le gouvernement suisse ferait preuve de générosité en accordant des prêts à long terme sans intérêt. Il a approuvé le point soumis pour décision.
- 62. La commission recommande au Conseil d'administration:**

⁶ Document GB.292/PFA/6.

- a) *de prendre note de la politique et des pratiques qui régissent actuellement les décisions relatives aux locaux et, comme une première étape vers une stratégie plus intégrée en matière de locaux de l'OIT, de demander qu'elles soient rassemblées dans un recueil que le Bureau devra mettre à jour périodiquement;*
- b) *de demander au Bureau de contrôler les normes concernant ses locaux et de les mettre à jour, le cas échéant, conformément à l'évolution des besoins, notamment dans le domaine de la santé et la sécurité;*
- c) *de demander au Bureau de préparer et de distribuer, avant la session de novembre 2005 du Conseil d'administration, un document sur une stratégie en matière de locaux contenant des informations détaillées sur tous les bureaux permanents de l'OIT, leurs coûts de fonctionnement, leur couverture géographique, leurs effectifs, leurs conditions d'hébergement (en propriété, en location, dans des locaux cédés par le pays hôte ou dans des locaux communs des Nations Unies) et établissant une liste de besoins éventuels urgents en matière de rénovation, de santé et de sécurité, classés par ordre de priorité;*
- d) *de demander au Bureau d'évaluer les arrangements relatifs aux locaux en relation avec les projets de coopération technique et de faire rapport au Sous-comité du bâtiment en novembre 2005;*
- e) *de demander au Bureau de faire établir, aussi rapidement que possible, une étude technique indépendante du bâtiment du siège en vue de l'élaboration d'un plan de financement pour les 10-15 prochaines années, et d'examiner les sources de financement possibles d'un tel plan pour la rénovation et la modernisation du bâtiment du siège et des bureaux extérieurs, y compris des propositions de modification éventuelle des règles régissant l'utilisation du Fonds pour le bâtiment et le logement.*

Rapport sur l'exécution du programme en 2004 (Septième question à l'ordre du jour)

63. La commission était saisie d'un document⁷ sur l'exécution du programme en 2004.
64. La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration (M^{me} O'Donovan) a expliqué que le rapport fera l'objet d'un corrigendum. Les modifications concernent un nom dans l'encadré 15 et des références aux paragraphes 94, 96, 97, 98 et 102, le texte actuel prêtant un peu à confusion.
65. M. Botha a noté que le rapport fait partie du processus stratégique. Un rapport complet sur l'exécution et les résultats sera examiné en 2006, tandis que le rapport à mi-parcours couvre dans la pratique seulement les neuf premiers mois de l'exercice. Le rapport est de meilleure qualité qu'il y a deux ans mais il faut encore l'améliorer, notamment y faire figurer des informations financières, des informations provisoires sur les performances et les ajustements proposés pour faciliter la tâche du Conseil d'administration. L'orateur s'est déclaré déçu de l'absence d'informations systématiques sur les activités et leur impact. Les

⁷ Document GB.292/PFA/7.

employeurs ont pris bonne note des exemples intéressants donnés en particulier dans les encadrés 14 et 17 mais, en général, ils auraient préféré que le rapport couvre une plus grande gamme d'activités en indiquant les bénéficiaires et l'impact. Les employeurs souhaiteraient que le rapport sur l'ensemble de l'exercice contienne des informations financières plus complètes, y compris les dépenses par poste, l'utilisation des fonds ordinaires et extrabudgétaires et tout ajustement opéré en cours d'exercice pour ce qui concerne le niveau des ressources.

66. M. Botha a noté les références à la circulaire du Bureau concernant les programmes par pays de promotion du travail décent et il en a demandé un exemplaire. Il a observé que très peu de programmes semblent avoir démarré. Les mandants qui ont participé à ces programmes sont très enthousiastes; les autres en savent très peu de choses. M. Botha a insisté sur l'importance de la collaboration interinstitutions et a demandé plus d'informations sur son impact. Il s'est demandé si les activités de coopération technique correspondent bien aux priorités des mandants. Pour les employeurs, l'emploi devrait être au centre des activités de l'OIT et cela devrait se refléter dans les activités financées par les ressources extrabudgétaires. L'orateur a demandé plus de clarté dans le contexte du dialogue social, en particulier en ce qui concerne la suite donnée à la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social, adoptée en 2002.
67. M. Blondel a souligné l'importance que revêt le rapport sur l'exécution du programme en 2004. Les informations qu'il contient devraient permettre de faire une projection raisonnée pour 2006-07. Le premier de ces rapports en 2002 faisait état de résultats préliminaires, permettant de valider ou de corriger l'approche du Bureau, tandis que le deuxième est plus descriptif qu'analytique et ne permet pas un véritable examen des stratégies appliquées. Des données financières concernant chaque objectif stratégique auraient été utiles.
68. L'orateur s'est réjoui que la mise en œuvre de la budgétisation stratégique ait été facilitée par le système IRIS et notamment sa composante dénommée «Module de gestion stratégique». Cependant, la prudence s'impose dans l'interprétation des statistiques produites par IRIS car ces données font parfois l'amalgame entre l'allocation de ressources réelles par le Bureau aux activités des secteurs stratégiques et le temps de travail de collaborateurs qui s'investissent bénévolement dans la réalisation des objectifs hors de leur propre structure organique. La circulaire sur les programmes par pays sur le travail décent devrait être revue pour faire référence à la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social.
69. Concernant les faits nouveaux dans les régions, le document fait quelques omissions graves relatives aux progrès accomplis concernant les droits des travailleurs et les travaux du Conseil et du Bureau dans certains pays, dont il est regrettable que les noms ne soient pas cités. Les affirmations de nature générale concernant la croissance en Asie sont inexactes, et l'aggravation de l'écart entre riches et pauvres n'est pas mentionnée. Dans les zones de conflits, le Bureau doit jouer un rôle particulier et s'efforcer de favoriser le processus de paix par la coopération technique en matière de dialogue social et de législation du travail. Des informations plus précises sur les progrès accomplis dans chaque pays et sur les ressources allouées notamment à la Palestine et à la Colombie seraient les bienvenues.
70. M. Blondel a regretté que les propositions émises par les mandants concernant le rapport de la Commission mondiale et celui du Directeur général intitulé *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT* ne soient pas mentionnées en dépit de la quasi-unanimité à l'égard de l'initiative de cohérence des politiques en matière de croissance, d'investissement et d'emploi. L'OIT pourrait ainsi analyser et débattre de l'impact que les politiques macroéconomiques et d'autres politiques économiques exercent sur l'objectif du travail décent. Il s'est demandé si l'OIT dispose d'un projet de suivi concernant le Sommet

extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, car il faut profiter du dynamisme engendré par cet événement.

71. La promotion du travail décent en tant qu'objectif mondial passe par la collaboration entre institutions et, à cet égard, l'orateur salue les efforts du Bureau et notamment l'approche du Directeur général. Cependant, il a regretté que les institutions des Nations Unies, celles de Bretton Woods et la communauté des donateurs soient sélectives dans leur conception du travail décent et fassent peu de cas des valeurs de la liberté syndicale et du droit de négociation collective. Enfin, il a évoqué les décisions du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail sur l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité, les travailleurs migrants et la mise en valeur des ressources humaines, et a demandé davantage d'informations sur l'exécution du programme.
72. En ce qui concerne la coopération technique, il a souligné qu'au paragraphe 35 il s'agit d'une croissance zéro en termes nominaux plutôt qu'en termes réels. Il a mis le Bureau en garde contre une dérive progressive des priorités de l'OIT en fonction des intérêts des donateurs. Un débat tenant pleinement compte des vues des employeurs et des travailleurs et une révision de la stratégie à cet égard seraient souhaitables.
73. Concernant l'Objectif stratégique n° 1, M. Blondel s'est réjoui de l'accélération de la ratification des conventions fondamentales, mais il a souhaité des informations plus précises concernant leur application, et une mise à jour concernant la ratification de toutes les conventions fondamentales.
74. Concernant l'Objectif stratégique n° 2, il s'est demandé pourquoi la notion contenue dans le terme «décent» est maintenant traduite par le terme «convenable» en français. Il a précisé que l'expression «decent work» en anglais est désormais un slogan qui sous-entend un travail correctement rétribué, assorti d'un contrat, de protection sociale et de sécurité au travail. Concernant le paragraphe 68, les travailleurs insistent pour que l'esprit d'entreprise s'exprime en ce qui concerne tant l'investissement public que l'investissement privé. Le secteur public devra jouer un rôle important du fait de l'évolution démographique, du vieillissement des sociétés, des besoins de la personne en matière d'éducation et de santé, et de l'accompagnement des catégories défavorisées. Concernant l'encadré 8 sous l'objectif opérationnel 2b, les travailleurs précisent que la collaboration et le partenariat avec les ONG doivent rester à la discrétion des organisations de travailleurs et d'employeurs, et que ces organisations ne sauraient se substituer aux syndicats.
75. Concernant l'Objectif stratégique n° 3, M. Blondel a demandé de plus amples informations sur l'impact de la Campagne mondiale en faveur de la sécurité sociale et d'une couverture sociale universelle, et sur les progrès accomplis concernant les salaires, le temps de travail, les responsabilités familiales et la protection de la maternité. Il s'est félicité du travail effectué en faveur des travailleurs migrants et, à cet égard, il a rendu hommage à M. Abella.
76. Concernant l'Objectif stratégique n° 4, l'orateur a estimé que c'était là la partie du rapport la plus confuse, avec une approche globale accompagnée d'erreurs d'attribution.
77. Les travailleurs soutiennent fortement l'objectif opérationnel concernant les partenariats internationaux, ainsi que la promotion de politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent dans les organismes du système des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales, et faisant référence à la Commission mondiale.
78. Pour conclure, M. Blondel a réaffirmé l'intérêt du document pour la discussion prochaine des propositions de programme et budget. Les travailleurs restent très attachés à la notion

de budget, qui induit la définition des politiques de l'OIT, ainsi qu'à l'influence en la matière du Conseil d'administration. L'exercice de cette influence ne doit pas être compris comme une critique mais comme une volonté de participation constructive.

79. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe de l'Afrique, a insisté sur l'importance des réunions régionales de l'OIT, qui sont des rencontres capitales pour les régions, et il a demandé que les décisions prises à ces réunions soient appliquées comme il convient. Le programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail, qui découle d'une décision régionale, témoigne de la valeur de cette approche. L'orateur a noté que le rapport d'exécution est la base du budget suivant. Les commentaires du groupe de l'Afrique sur ce rapport mettent en lumière les points essentiels pour l'Afrique au titre de chaque objectif stratégique.
80. En ce qui concerne l'Objectif stratégique n° 1, le groupe de l'Afrique demande que l'on s'attache à promouvoir toutes les normes, qu'une plus grande importance soit accordée à l'application et au contrôle, et que les mécanismes de contrôle soient renforcés. Le groupe a déjà demandé que les ressources nécessaires soient fournies pour la traduction des normes en arabe. Il réitère cette demande. En ce qui concerne l'Objectif stratégique n° 2, le groupe a demandé que le Bureau axe ses efforts sur l'emploi des jeunes, le travail décent dans l'économie informelle et les programmes de développement économique local, éléments critiques pour vaincre la pauvreté. L'orateur s'est inquiété de l'absence de référence au programme «Des emplois en Afrique» et il a demandé des informations sur le programme actuel et sur son budget. Il a aussi fait remarquer que des ressources suffisantes sont nécessaires pour venir en aide aux populations dont la survie est menacée à la suite de catastrophes naturelles.
81. En ce qui concerne l'Objectif stratégique n° 3, les priorités de l'Afrique sont les suivantes: l'extension de la couverture sociale à l'économie informelle, le VIH/SIDA dans le monde du travail, le renforcement des capacités de l'inspection et de l'administration du travail, les politiques de sécurité et de santé au travail. Le programme de recherche sur le financement de la protection sociale est particulièrement bien adapté aux besoins de l'Afrique.
82. Le groupe de l'Afrique note que beaucoup des indicateurs de performance actuels se recourent. Par exemple, deux indicateurs de l'Objectif stratégique n° 1 et un indicateur relatif à l'égalité entre hommes et femmes traitent de la ratification des mêmes conventions. Cela semble indiquer qu'il faut promouvoir la collaboration et le partage des ressources. Il faudrait utiliser des informations de base pour examiner les progrès réalisés indicateur par indicateur. Enfin, le groupe de l'Afrique est favorable à un renforcement des relations avec les donateurs extrabudgétaires et au transfert de ressources aux régions.
83. La représentante du gouvernement du Mexique a invité le BIT à adapter ses activités aux besoins de chaque région et a approuvé l'idée d'un échange des meilleures pratiques entre les pays quand des programmes complets ne sont pas envisageables. A titre d'exemple, l'intervenante a indiqué que les pays des Amériques considèrent le chômage, en particulier parmi les jeunes et les femmes, comme un domaine critique, et a déclaré que la stratégie régionale visant une mondialisation juste et un environnement propice à la création d'emplois devrait être orientée vers la création d'emplois pour ceux qui sont le plus touchés par le chômage. L'oratrice a relevé la nécessité de hiérarchiser les priorités pour l'utilisation des fonds affectés à la coopération technique. Pour ce qui est des objectifs d'action communs, elle a signalé qu'un certain nombre d'indicateurs font double emploi.
84. La représentante du gouvernement du Japon a rappelé les informations contenues dans le rapport de février 2005 sur les tendances de l'emploi dans le monde, qui fait état d'une diminution pour la première fois depuis 1994 du taux de chômage global, tout en

reconnaissant des disparités au niveau régional. Dans cet ordre d'idée, l'intervenante a fait observer que la création d'emplois et l'élimination des déficits de travail décent sont des objectifs importants. Elle a exprimé l'appui du gouvernement du Japon à la création de nouveaux débouchés pour les jeunes et pour les femmes, en indiquant que les jeunes constituent un atout précieux pour l'avenir. Cette question a déjà été évoquée lors du Colloque sur la mondialisation et l'avenir des jeunes en Asie qui a eu lieu à Tokyo en décembre 2004, auquel l'OIT et l'ONU ont participé.

- 85.** Le représentant du gouvernement du Kenya, faisant sienne la déclaration du représentant du groupe de l'Afrique, a appelé l'attention de la commission sur le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté qui s'est tenu au Burkina Faso en septembre 2004, où l'Afrique a été en mesure de définir une stratégie cohérente pour relever les principaux défis auxquels elle est confrontée. L'OIT a été invitée à contribuer à donner une suite concrète à ces décisions dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'orateur a énuméré plusieurs domaines dans lesquels le BIT prête son appui au Kenya, y compris la révision de la législation du travail et le renforcement des relations professionnelles.
- 86.** Le représentant du gouvernement du Canada fait observer que l'établissement d'un rapport sur l'exécution du programme fait partie intégrante du management axé sur les résultats qui est en cours au BIT. Il a dit partager la déception exprimée par le porte-parole des employeurs concernant l'objet et la teneur du rapport, et principalement la difficulté à relier les dépenses budgétaires aux réalisations. Il a demandé qu'à l'avenir les rapports fassent apparaître le niveau effectif des résultats et des dépenses ainsi que des dépenses régionales en regard des ressources budgétaires pour guider les décisions ultérieures concernant le programme et budget. Pour ce qui est des dépenses financées par l'excédent de 2000-01, l'intervenante a déploré l'absence d'un résumé et d'une vue d'ensemble et a noté que, d'une manière générale, un montant considérable semble ne pas avoir été dépensé. Il a suggéré d'envisager l'utilisation de ces fonds en se fondant sur certaines des demandes formulées dans les propositions pour 2006-07.
- 87.** Le représentant du gouvernement du Malawi, qui a approuvé la déclaration du groupe de l'Afrique, a ajouté que l'OIT est aujourd'hui proche de ses mandants dans de nombreuses régions du monde, et en particulier en Afrique. Il dit apprécier l'action entreprise par le Directeur général pour faire mieux connaître l'Organisation dans la région, et a demandé que les ressources allouées à la promotion du travail décent en Afrique soient augmentées. En ce qui concerne l'Afrique australe, il convient de veiller à ce que les bureaux de l'OIT disposent des compétences techniques nécessaires pour répondre sur place aux besoins des mandants.
- 88.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a déclaré que le document donne une idée très claire des activités de l'OIT et de la façon dont elle les exécute mais qu'il aurait voulu que ce document soit encore plus concis. Il a relevé en particulier les progrès réalisés en matière de budgétisation stratégique pour que les programmes de l'OIT présentent un intérêt au niveau des pays et qu'ils s'intègrent dans des cadres nationaux et internationaux plus larges. Evoquant la contribution de l'OIT au Sommet extraordinaire, il a indiqué qu'il aimerait obtenir plus d'informations sur le plan d'action de l'Organisation et sur les ressources allouées au suivi de ce sommet. Au sujet du cadre multilatéral non contraignant sur les migrations de main-d'œuvre, il a signalé que le Royaume-Uni a recommandé que la question fasse l'objet d'une discussion approfondie au sein du Conseil d'administration avant d'être portée devant la réunion d'experts, et il a demandé des précisions sur les prochaines étapes prévues par le Bureau.
- 89.** Pour ce qui est des objectifs stratégiques, l'intervenante a noté, en ce qui concerne les normes, l'augmentation du nombre de ratifications mais il a souhaité avoir plus

d'informations sur l'impact que cela peut avoir sur le système de contrôle et sur la façon dont il y est fait face. Il s'est félicité des précisions données dans les encadrés qui présentent des résultats tangibles contribuant à «donner vie» au travail de l'OIT. Pour ce qui est de l'emploi, le Royaume-Uni approuve l'échange des bonnes pratiques et les approches intégrées, en particulier l'intégration des processus DSRP et l'accent mis sur l'emploi des jeunes et le travail décent pour les femmes. L'intervenant a jugé positifs les exemples fournis sous les thèmes de la protection sociale et du renforcement du tripartisme et s'est déclaré satisfait de l'attention prioritaire qui continue d'être accordée aux travailleurs de l'économie informelle et aux partenariats.

90. Il a indiqué que le rapport définitif sur l'exécution du programme devrait fournir des informations sur les résultats quantitatifs et qualitatifs, une analyse de l'efficacité de l'exécution et une évaluation des leçons tirées de l'expérience en vue des décisions politiques et budgétaires futures. Enfin, il a appuyé l'observation du représentant du gouvernement du Canada concernant la nécessité d'obtenir des informations plus précises sur l'utilisation de l'excédent de 2000-01.
91. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a remercié le Bureau pour les informations utiles qu'il a données sur certains résultats concrets, mais elle a regretté qu'une grande partie de l'information fournie soit vague. Elle a notamment demandé de plus amples informations sur l'impact de l'exécution et les données financières pertinentes sur les dépenses effectives par rapport aux estimations. Elle a félicité le Bureau pour ses efforts de collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, mais a fait observer que l'intégration du travail décent au niveau régional exige que l'on mette l'accent sur les partenariats régionaux, et elle a demandé davantage d'informations à cet égard. A l'instar d'autres orateurs, elle a demandé un examen plus approfondi des montants inutilisés de l'excédent de 2000-01.
92. La représentante du gouvernement des Philippines a rendu hommage à M. Abella pour le travail précieux qu'il a accompli concernant les questions de migration. Evoquant les discussions à venir sur un cadre relatif aux migrations de main-d'œuvre, elle a suggéré que la réunion tripartite d'experts se tienne en septembre 2005 avec la participation d'au moins trois pays exportateurs de main-d'œuvre, deux pays importateurs et un pays qui soit à la fois un pays d'émigration et d'immigration. Les Philippines sont un grand pays exportateur de main-d'œuvre, qui serait honoré de prendre part à la réunion.
93. Le représentant du gouvernement de la Chine s'est dit satisfait de l'exécution du programme en 2004 et a noté les contributions de l'OIT à la communauté mondiale, par exemple à travers la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Il a appuyé les progrès réalisés pour concrétiser le travail décent et a estimé que, en matière de suivi des conventions, l'inspection du travail et la protection de la maternité présentent un intérêt particulier. Il s'est notamment réjoui de la référence faite aux pays qui échangent des exemples de pratiques exemplaires.
94. La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration a remercié la commission de ses informations en retour, de ses commentaires détaillés et de ses critiques constructives exprimés dans un esprit de dialogue entre le Bureau et le Conseil d'administration. Le Bureau a pris note des demandes d'informations supplémentaires, des améliorations nécessaires dans certains domaines et de la nécessité d'inclure des informations financières plus complètes dans ses rapports futurs. Nombre des points soulevés au cours de la discussion seraient repris au cours du débat sur les Propositions de programme et de budget pour 2006-07, et les directeurs exécutifs concernés fourniront un supplément d'informations techniques sur des points spécifiques. Revenant à certaines questions soulevées pendant la discussion, l'oratrice a précisé que les données contenues dans le rapport à l'examen datent d'avant la mise en œuvre d'IRIS, et que ce système a été

utilisé pour produire les Propositions de programme et de budget pour 2006-07. L'exécution des programmes par pays pour un travail décent telle qu'elle figure dans les Propositions de programme et de budget pour 2006-07 offrira l'occasion de suivre et de faire rapport sur les travaux de l'OIT dans les cadres nationaux. La circulaire du Bureau concernant les programmes par pays pour un travail décent sera disponible au comptoir de distribution.

95. Le Directeur général s'est référé à une expression utilisée par le représentant du gouvernement du Royaume-Uni, à savoir «donner vie au travail de l'OIT», qui met en lumière la difficulté de choisir entre la présentation d'un rapport beaucoup plus long ou d'un rapport de 40 pages. Soulignant que l'OIT fait beaucoup plus que ce qui est décrit dans le rapport sur l'exécution du programme, il a dit partager la frustration exprimée à la fois par M. Botha et par le représentant du gouvernement du Canada. Il s'est dit convaincu que l'exécution des programmes par pays pour un travail décent et la mise en œuvre d'IRIS permettront au BIT de mieux suivre et de mieux faire rapport sur ce qui est fait dans chaque pays, bien que la présentation de cette information dans un rapport relativement court reste un défi. Il a compris la nécessité de faire rapport sur les progrès accomplis par rapport aux indicateurs et de fournir des informations financières plus complètes. Il a invité la commission à travailler de concert avec le secrétariat pour identifier les besoins en termes de volume d'information et de type de présentation afin de satisfaire le Conseil d'administration, et il a remercié la commission pour ses commentaires et ses nombreuses suggestions utiles.
96. M. Blondel a rappelé que la position des travailleurs ne se veut pas une critique mais plutôt l'expression d'une participation active. Pour répondre aux interrogations du Directeur général, et à l'instar de M. Botha, il a précisé que le document devrait simplement donner des informations sur les travaux accomplis et sur leur coût.

Dépenses proposées concernant le bâtiment du siège (Neuvième question à l'ordre du jour)

97. La commission était saisie d'un document⁸ relatif aux dépenses proposées pour le bâtiment du siège.
98. M. Botha s'est dit d'avis que le BIT devrait créer un fonds pour faire face aux futures dépenses d'entretien des biens immobiliers. Les coûts indiqués paraissent élevés, et l'orateur a dit espérer que le Bureau lancera un appel d'offres pour sélectionner le fournisseur et fera rapport à ce sujet au Sous-comité du bâtiment en novembre 2005.
99. M. Blondel s'est dit très préoccupé par l'état général du bâtiment du BIT et a posé la question de savoir si les aménagements ponctuels prévus seront suffisants. Concernant les cabines d'interprétation, il est proposé de rénover les cabines des salles I, VI, VII et XI, mais on peut se demander s'il n'y a pas un problème de fond avec l'ensemble des cabines. Ne s'agit-il pas de la première étape d'un programme plus large impliquant de nouvelles dépenses? De même, pour les escaliers roulants conduisant aux parkings, compte tenu de l'état desdits parkings, ne s'agit-il pas d'un seul et même dossier de réfection? Enfin, concernant la protection contre les incendies, l'orateur s'est demandé si le matériel en place est conforme aux exigences des compagnies d'assurances et a reconnu la nécessité d'agir rapidement. Il a expliqué que, sous réserve de réponses à ces interrogations, le groupe des travailleurs soutient le point pour décision.

⁸ Document GB.292/PFA/9.

100. Le représentant du gouvernement du Canada a souligné l'importance pour le BIT d'avoir un plan stratégique global concernant les locaux. Il a demandé au Bureau de préciser si les dépenses proposées pour le bâtiment du siège seront financées par le montant de l'excédent de 2000-01 qui a été viré au Fonds pour le bâtiment et le logement en 2003.
101. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a souligné la nécessité d'un plan stratégique global concernant les locaux. Elle a demandé pourquoi la question des dépenses proposées pour le siège n'a pas été renvoyée au Sous-comité du bâtiment et a demandé au Bureau de préciser si cette proposition de dépenses sera la seule qui sera soumise en 2005.
102. Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué que les dépenses proposées pour les travaux de rénovation sont fondées sur les chiffres estimatifs fournis par un seul fournisseur, et il a confirmé que le Bureau lancera un appel d'offres. Le programme et budget pour 2006-07 comprend une provision pour les travaux d'entretien des autres bâtiments. En ce qui concerne les 2 750 000 dollars E.-U. prélevés sur l'excédent de 2000-01 pour être versés sur le Fonds pour le bâtiment et le logement, ils doivent couvrir les frais de construction à Santiago et à Dar es-Salaam. Cependant, les ressources ainsi transférées sont venues s'ajouter aux autres revenus du Fonds pour le bâtiment et le logement, tels les crédits du budget ordinaire ou le produit de la location de bureaux. Quant à la raison pour laquelle cette question n'a pas été renvoyée au Sous-comité du bâtiment, l'orateur a rappelé les discussions antérieures de la commission au cours desquelles le Bureau a été prié de soumettre toutes les décisions de financement d'abord à la Commission du programme, du budget et de l'administration, puis au Sous-comité du bâtiment. Les dépenses proposées pour le siège sont les seules connues à ce jour pour 2005.
103. *La commission recommande au Conseil d'administration de donner son accord pour que le coût afférent aux travaux urgents de réparation et de remise en état à effectuer sur les cabines d'interprètes et leur équipement, les escaliers roulants et les équipements de protection contre l'incendie au bâtiment du siège, estimé à 2 334 000 francs suisses, soit prélevé sur le Fonds pour le bâtiment et le logement.*

Délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail

(Dixième question à l'ordre du jour)

104. La commission était saisie d'un document⁹ concernant la délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail.
105. *Au cas où une telle délégation de pouvoirs serait nécessaire, la Commission du programme, du budget et de l'administration délègue, pour la durée de la 93^e session (juin 2005) de la Conférence, à son bureau (c'est-à-dire au président et aux porte-parole des membres employeurs et des membres travailleurs de la commission) le pouvoir d'exercer les responsabilités qui lui incombent aux termes de l'article 18 du Règlement de la Conférence en ce qui concerne les*

⁹ Document GB.292/PFA/10.

propositions entraînant des dépenses pendant le 69^e exercice prenant fin le 31 décembre 2005.

106. *La commission recommande au Conseil d'administration de procéder à une délégation de pouvoirs analogue à son bureau en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence.*

Examen de la collaboration du BIT avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies (Onzième question à l'ordre du jour)

107. La commission était saisie d'un document ¹⁰ concernant l'examen de la collaboration du BIT avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies.
108. M. Blondel a rappelé que les travailleurs suivent cette question de près; ils avaient déjà demandé quel était le coût de la participation au CCI et pris contact avec celui-ci pour connaître ses activités. Il faudrait maintenant savoir quelle est la nature de la réforme du CCI. Les travailleurs appuient le point pour décision visant à repousser l'examen de la question en novembre 2006.
109. *La commission recommande au Conseil d'administration que l'examen de cette question soit reporté à la 294^e session (novembre 2005).*

Autres questions financières (Douzième question à l'ordre du jour)

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS): rapport statistique sur la situation financière et budgétaire des organismes des Nations Unies

110. La commission a pris note d'un document ¹¹ contenant des informations financières sur les organismes des Nations Unies.

Genève, le 18 mars 2005.

(Signé) B. Botha,
Rapporteur.

Points appelant une décision: paragraphe 62;
paragraphe 103;
paragraphe 105;
paragraphe 106,
paragraphe 109.

¹⁰ Document GB.292/PFA/11.

¹¹ Document GB.292/PFA/12/1.